

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 1^{er} décembre 2015 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Nocé (Orne)**

NOR : INTJ1528854A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Nocé prend l'appellation de brigade territoriale de Perche-en-Nocé à compter du 1^{er} janvier 2016. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Perche-en-Nocé exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Nocé	Berd'huis Colonard-Corubert Courcerault Dancé Nocé Préaux-du-Perche Saint-Aubin-des-Grois Saint-Cyr-la-Rosière Saint-Jean-de-la-Forêt Saint-Maurice-sur-Huisne Saint-Pierre-la-Bruyère Verrières	
Perche-en-Nocé		Berd'huis Courcerault Perche-en-Nocé Saint-Cyr-la-Rosière Saint-Maurice-sur-Huisne Saint-Pierre-la-Bruyère Verrières